PROCÈS-VERBAL - COMITÉ SYNDICAL DU SEAT

MERCREDI 15 MARS 2023

Titulaires présents :
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES (Pouvoir donné)
Amalia QUINTON
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Karine SOLOIS
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :
Céline AUGER
Catherine PHAM
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Fanny BLANC

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	6		1		7

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projet de l'Ecopôle du Val d'Allier

Le Vice-président demande si des remarques sont formulées sur le PV du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 23 novembre 2022. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président ouvre ensuite la séance en rappelant l'ordre du jour :

1. **Budget**
   a. Vote du compte administratif – projet de délibération
   b. Vote du compte de gestion – projet de délibération
   c. Affectation du résultat 2022 – projet de délibération
   d. Maquette budgétaire SEAT 2023
2. **Point de trésorerie**
   a. Situation du compte
   b. Subventions 2023
3. **RH**
   a. Délibération « temps de travail dans la fonction publique territoriale »
   b. Accueil de stagiaires universitaires de niveau Master 2 sur l'année 2023
4. **Marché public**
   a. Marché à prestation de service « plan de gestion ENS restauration écologique » – projet de délibération
   b. Marché social à bon de commande « plan de gestion ENS – gestion et entretien courant » – projet de délibération
5. **Points sur les projets et travaux en cours**
   a. Aménagement Champmot
   b. Edition des Ecopolys 2023
   c. Projet gouvernance de l'Ecopôle du Val d'Allier
6. **Informations diverses**
   a. Nouveaux supports de communication
   b. Programme d'animations
   c. Rapports d'activités 2023

Après avoir énoncé l'ordre du jour, le Vice-Président demande l'accord aux membres du Comité syndical pour ajouter l'autorisation de réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 du SEAT. La demande est acceptée.
J. DELAUGERRE est nommé secrétaire de séance.

I. Budget

a. Vote du compte administratif

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	127 830,03
Recette de fonctionnement	113 831,68
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	-13 998,35
Report de résultat N-1**	-54 256,52
Résultat de clôture*** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 68 254.87

* Résultat comptable
** Résultat cumulé antérieur
*** Résultat à affecter

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	133 083,36
Recette d'investissement	142 403,47
Résultat d'investissement de l'exercice*	+ 9320,11
Report de résultat N-1**	116 165.39
Résultat de clôture *** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	125 485,50

* Résultat de l'exercice
** Report résultat antérieur
*** Report investissement Recettes

P. BRUHAT fait remarquer des dépenses qualifiées de difficiles notamment celles liées à la gestion de l'ENSIL.

P. BRUHAT, V-P du SEAT propose ensuite aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2022 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical :

- **Adopte le Compte Administratif 2022,**
- **Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

b. Vote du compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que la Trésorière ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris « la journée complémentaire »,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le Compte de Gestion du SEAT dressé pour l'exercice 2022 par M. MASSON, Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité : de valider les comptes de gestion 2022.

c. Affectation du résultat 2022

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2022 :

- Un déficit d'exécution de la section de fonctionnement de : - 13 998,35€
- Un excédent de la section d'investissement de : + 9 320,11€

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'affecter la somme de - 68 254,87 € compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de - 54 256,52 € au compte 002 déficit antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2023,**
- **D'affecter la somme de 125 485,50€, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 11 6165,39 € au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2023.**

d. Maquette budgétaire SEAT 2023

A. GRUZELLE, coordonnateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier indique que le rapport a été transmis avec l'invitation à participer à ce Comité Syndical. Il est encore remarqué que le déficit reporté en section de fonctionnement diminue depuis 2018 du fait de la perception progressive des subventions sur projets et dépenses réalisées sur l'année ou les années précédentes, en particulier dans le cadre des fonds FEADER. Ont été rappelés successivement les ressources du SEAT (contribution des EPCI), l'évolution des dépenses de personnel depuis 2017 ainsi que l'état de la dette (un emprunt moyen terme à 10 ans contracté en 2021 à un taux bas). Sont ensuite détaillées les orientations budgétaires 2023. Il est rappelé que l'idée du débat n'est pas de reprendre en détail l'élaboration de la maquette budgétaire mais bien de voir thématique par thématique les éléments nouveaux et les étapes qui vont rythmer l'année 2023.

Comme présenté dans le rapport, les dépenses liées aux frais de structure et aux axes de développement de projets de l'EVA sont commentées :

- Administration / organisation générale / finances
- Communication/Animation/Evènementiel
- Axe « Biodiversité/Environnement »
- Axe « Agricole »
- Axe « Vivre ensemble et enjeux sociétaux »
- Axe « Eco valorisation du site »

D. SALLES met en garde sur l'augmentation des dépenses de personnel.

P. BRUHAT rappelle l'impossibilité pour les EPCI d'augmenter la contribution financière 2023 au SEAT ce qui est dû aux charges importantes que doivent supporter les intercommunalités dans cette période.

Des explications sont ensuite apportées sur le plan prévisionnel d'investissement 2023. Dans la continuité des années précédentes, la priorité est donnée à la restauration et à la gestion écologique du site, dimension essentielle de l'Ecopôle, l'équipement du site agricole ainsi que d'autres projets comme la construction d'un habitat léger pour le gardiennage du site Champmot.

P. BRUHAT apporte des compléments d'information sur l'étude PREVA, commandée au LOTERR, pour mieux connaître les visiteurs de l'Ecopôle avec une restitution le 18 avril 2023.

e. Finances – réalisation de dépenses d'investissement

P. BRUHAT Il indique qu'il existe des restes à réaliser aux différentes opérations d'investissement correspondantes et que, afin de procéder au mandatement de ces factures avant le vote du budget 2023, il y a lieu d'autoriser le Président à engager ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022. Il expose à l'assemblée que des factures d'investissement sont à régler sur le budget du SEAT, au-delà des RAR, en particulier les travaux du plan de gestion et de l'aménagement de l'Ecopôle avec un reliquat de 2022 pour la LPO AURA qui s'élève à 18 100 **€**.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le principe d'engager ces dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses d'investissement calculé sur le budget 2022.

II. Trésorerie et dossiers de subvention

a. Etat de trésorerie

Est donnée la situation du compte au 15/03/2023 de 44 812,94€.

Il est précisé qu'une indemnité de l'assurance SMACL est prévue suite au rapport d'expertise du sinistre de la halle agricole pour un montant de 50 000€. Il est précisé que le dernier contact avec l'assureur date du 15 mars pour un dossier toujours en attente du retour d'instruction.

b. Subventions

Ont ensuite été détaillées les subventions en attente d'encaissement sur dépenses faites comme suit :

- **Reste à percevoir - Investissement sur dépenses faites**

Dépenses faites		Recette à percevoir	
ENSIL		Actualisation du plan de gestion LEADER	50 000
		CTVVA - AELB	4430,48
		Plan de gestion 2022 CD63	19920
		Plan de gestion 2021 LEADER	10247,6
		Plan de gestion 2021 LEADER	17430
Autre	Reste dépense 500€ à faire	Ecopolys 2022 LEADER	5228.67
Total		Total	107 256,08€

- **Reste à percevoir - fonctionnement**

Dépenses		Recette	
Plan de gestion ENSIL		Plan de gestion 2022 CD63	6046
		Plan de gestion 2021 LEADER	7 658,44
		Plan de gestion 2022 LEADER	2980,25
Part de dépense faite	*6420*	Etude fréquentation LEADER	13 185,28
		Région FEDER 2019	55 133
Aménagement Champmot		LEADER	7166,26
Total		Total	92 169,23€

Les principales subventions pour 2023 sont sollicitées après du GAL du GRAND CLERMONT (enveloppe complémentaire LEADER), de l'Agence de l'eau et du FEDER REGION dans le cadre du nouveau contrat territorial Val d'Allier alluviale ainsi qu'auprès du CD63 pour la gestion de l'ENS et des actions de sensibilisation.

Les membres du Comité syndical évoquent l'opportunité que peut représenter le Fond Vert mis en place par l'Etat.

III. Affaires internes

a. Suivi RH - délibération

Une délibération a été prise pour formaliser le temps de travail au SEAT à la demande du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. La durée réglementaire du temps de travail annuel (1607heures) étant déjà respectée, celle-ci n'apporte pas de modification à l'organisation interne du SEAT.

b. Accueil de stagiaires sur l'année 2023

Les stages rémunérés prévus pour 2023 ont été décrits comme suit :

- 6 mois sur une mission d'un Master 2 de l'UCA « chargé de projets culturels et chef d'établissement » (suivi administratif AG/tuteur professionnel JD)
- 3 mois sur une mission d'éducation à l'environnement à partir d'avril 2023 (suivi administratif /tuteur professionnel AG)
- Autre accueil ponctuel sur une courte période, sans rémunération : Stage 1er STAV au lycée de ROANNE CHERVE, 3 semaines : 19 juin au 07 juillet 2023 sur le sujet de création d'indicateur hydrographie du bassin topographique de l'Ecopôle du Val d'Allier

IV. Procédure de passation des marchés publics

a. Consultation pour la restauration et gestion écologique de l'EVA

La procédure mis en place a été présentée comme suit :

- Dates de parution : du lundi 20 février (AAP) au 13 mars 2023
- Profil acheteur « SYNAPSE » et publication dans un JAL « le semeur hebdo »
- Marché à bons de commande, sans minimum et maximum
- Type : catégorie n°27 : services relatifs à l'environnement/gestion environnementale
- Objet : Plan de Gestion Pluriannuel sur le site de l'EVA dans le but mettre en place les études et suivis scientifiques nécessaires, assurer la gestion et l'entretien du site, assurer la sensibilisation et l'accueil du public, ainsi que le pilotage de la gestion ENS
- Critères d'attribution : 60% : Valeur technique de l'offre ; 30 % : Prix des prestations ; 10% : Performance environnementale du projet – circuit court et éco-valorisation.
- Réponse à l'appel d'offre : 1 candidature complète

Le Comité syndical à décider de sélectionner l'offre de la LPO AURA jugée conforme aux attentes et exigences requises pour la mission.

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'analyse des candidatures telle que ci-dessus présentée,**
- **D'attribuer le marché du plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier à l'association LPO,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.**

b. Marché de service d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien et la gestion environnementale de l'EVA

La procédure mise en place ainsi que le rapport d'analyse des offres ont été présentés comme suit :

- Dates de parution : du lundi 20 février (AAP) au 13 mars 2023 sur le profil acheteur du SEAT « SYNAPSE »
- Marché à bons de commande, 3 ans
- Objet : insertion sociale et professionnelle des habitants des EPCI de Billom et de Mond'Arverne en priorité et des publics issus du territoire de la CAM. ; prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi réalisées sur des activités de gestion et d'entretien quotidien du site de l'EVA
- Critères de jugement des offres : (1) Qualité du dispositif d'accompagnement et soutien socioprofessionnel et de la formation proposée aux salariés 50 % - note sur 10 ; (2) Organisation en moyens humains et matériels pour satisfaire aux exigences du cahier des charges des prestations d'insertion et incluant la bonne exécution des activités supports 30 % - note sur 6 ; (3) Prix des prestations 20% - note sur 4.
- Réponse à l'appel d'offre : 1 candidature complète

Le Comité syndical a décidé de sélectionner l'offre de la Régie de territoire des deux rives jugée conforme aux exigences de la mission.

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'analyse des candidatures telle que ci-dessus présentée,**
- **D'attribuer le marché de service d'insertion sociale et professionnelle Entretien et Gestion environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier à l'association Régie de territoire des deux rives,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.**

V. Point sur les projets en cours

a. Aménagement de la zone Champmot de l'EVA

Un état d'avancée des travaux est présenté :

► La **plantation de haies** sur l'espace Champmot sera achevée au 24 mars 2023 (titulaire du lot du marché : Régie de territoire 2 rives)

► **Construction d'un atelier partagé et d'une station de lavage de légumes** (titulaire du lot du marché : Rural Combo)

- Période de travaux : avril à juin 2023
- Financement : subvention LEADER à hauteur de 80 % de dépenses HT
- Autorisation urbanisme : PC déposé et accepté

► **Base de vie du gardien**

- Période de travaux : mai 2023
- Autorisation urbanisme : PC déposé en janvier 2023 avec délai supplémentaire au 3 mai
- Prestataire : Martin Delarue – architecte indépendant
- Financement du projet : DETR à hauteur de 60% des dépenses HT avec une aide complémentaire CD63 et Billom Co (80%)
- Mission de gardiennage : cadre préétabli avec une convention de gardiennage et une lettre de mission

► **Réfection de la halle agricole**

- Demande de devis pour les travaux réfection et sécurisation de la halle agricole
- Proposition à 25 827,12 € pour mise en sécurité et remise en état à l'identique, dans l'attente de la perception de l'indemnité de l'assurance pour signature d'un avenant au marché de travaux avec le titulaire

Le calendrier de réalisation et des plans des constructions ont été projetés.

b. Edition des Ecopolys 2023

La fête de l'Ecopôle, les Ecopolys sera reconduite en 2023 et organisée par le SEAT. Les premières informations ont été portées à connaissance :

► **Reconduction des Ecopolys en 2023** sur le thème des « Transitions et transmission » fixée du 8 au 10 septembre

► **Programme :**

- 1 journée ou demi-journée dédiée aux écoles du territoire
- 1 moment d'échange et de visite à destination des élus du territoire et partenaires gestionnaires et financiers sera proposée
- 1 marché de producteurs et d'artisans locaux sera organisé le samedi
- Animations et démonstrations gratuites

Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Tourtistique / 04.73.78.96.83
contact@ecopolevaldallier.fr / www.ecopolevaldallier.fr

► **Financement :**

- Billom Co : demande financière accordée dans le cadre du PCAET avec une aide de 900 € ;
- CD63 : deux demandes DALD seront faites en avril 2023 par la chargée de communication ;
- Une demande de subvention complémentaire est en cours auprès de la Région dans le cadre des contreparties d'images.

c. <u>Projet gouvernance de l'Ecopôle du Val d'Allier</u>

Le 1er séminaire GEVA animé par « La soupe à l'ortie » a eu lieu le 2 mars 2023. Des pistes d'actions et de réalisation ont émergé des nombreux échanges du collectif et permettent d'envisager la poursuite du projet (20 participants réunis sur la journée).
Les dates du 2ème et du 3ème séminaire ont été fixées respectivement :

- le mercredi 27 avril. La participation des élus du territoire est souhaitée (journée entière ou demi-journée),
- en juin (avec une réponse au sondage souhaitée avant le 22 mars).

VI. Informations diverses

De nouveaux supports de communication du SEAT sur le projet de l'EVA et sa réalisation sont portés à connaissance : réalisation d'un guide du Schéma directeur, livret photos de l'EVA, feuille de route intervention gendarmerie/OFB et publications web.

Enfin, le programme d'animations estivales à destination du grand public est brièvement décrit et sera précisé lors de la prochaine séance.

Les rapports d'activités 2022 sur la gestion de l'ENS et l'accueil de publics sont joints à la note de ce Comité syndical.

<u>Fin de la réunion 20h -</u> Prochaine réunion du CS SEAT prévue le 5 avril 2023

Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Tourtistique / 04.73.78.96.83
contact@ecopolevaldallier.fr / www.ecopolevaldallier.fr